

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.  
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** - (1934-1935)

**Heft:** 19

**Artikel:** Soirée-banquet du personnel du spectacle de Lausanne

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-734764>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une encyclopédie du cinéma

Sous les auspices de l'Institut international du film éducatif, à Rome, créé par la S. d. N., sera publiée prochainement une grande encyclopédie du cinéma. L'œuvre comptera trois volumes, dont la rédaction est assurée par 180 personnes. L'édition a été confiée à l'éditeur suisse Ulrico Hoepli, à Milan, Ulrico Hoepli, originaire de Tuttwil (Thurgovie), est aujourd'hui âgé de 88 ans.

## Vers un mariage...

Le sympathique directeur de cinéma de La Chaux-de-Fonds, M. Charles Augsburger, nous annonce son prochain mariage avec Mme Henriette Girardin. Nos meilleurs vœux de bonheur.

## Contrôle des films cinématographiques

*Le Département de justice et police du canton de Genève nous communique :*

Nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après les décisions prises par notre Département, en se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films :

Les films suivants sont autorisés sans réserve : *Le Train de 8 h. 47, Jeunesse, Les Bleus de la Marine, Son autre amour, Paprika, Naïa.*

Le film *La Croisière jaune* est autorisé, mais au cas où il serait présenté au cours de matinées spéciales pour enfants, demander la coupe des scènes de baignades, où l'on voit des femmes nus complètement nus.

Le film *Mon Curé chez les Riches* est interdit : 1. Dans son ensemble, ce film est nettement contraire à la morale.

2. De nombreuses scènes, traitées grossièrement et une vulgarité choquante, outragent les bonnes mœurs.

3. Ce film blesse les sentiments religieux d'une forte partie de notre population.

Le Secrétariat général du Département de justice et police : A. LORENZ.

## Un nouveau journal

Nous recevons le premier numéro de la « Neue Genfer Zeitung », (« Nouvelle Gazette de Genève »), organe d'information pour les meilleurs parlant l'allemand, à Genève et dans les environs. Ce journal est destiné, comme l'indique une notice introductive, à servir de liaison entre nos Confédérés suisses allemands et les autres milieux de Genève, dont l'allemand est la langue usuelle. Un journal, nous dit-on, qui ne protégera personne en particulier, mais qui cherchera à se rendre utile à chacun, quels que soient son parti, sa confession ou sa situation ; journal neutre qui s'abstiendra de toute polémique et dont l'éditeur responsable est notre nouveau collaborateur, M. Arnold Keller.

## Deux films interdits

A la suite d'une protestation du consul d'Allemagne à Genève, le Conseil d'Etat genevois vient d'interdire la suite des représentations de la « Grande tourmente », film de la grande guerre, projeté depuis huit jours sur l'écran du Studio 10, à la rue d'Italie.

Ce film a été présenté dans toutes les grandes villes sans incidents. Un recours a été présenté, car l'on ne voit vraiment pas quelles sont les raisons exactes de cette étonnante mesure.

\* \* \*

D'autre part, on nous informe que la censure de Genève vient d'interdire « Le Greluchon délicat », œuvre de Jean Choux dont le succès au cinéma Métropole de Lausanne fut très vif. Il est curieux de voir que nos amis de Genève commencent à se montrer plus pointilleux que ceux de Lausanne et même de Fribourg et du canton du Valais. Le manque d'argent paraît les rendre moroses ?

## Savez-vous que...

Il y a un rapprochement à faire entre les huîtres et le cinéma. Eh oui, s'il faut éviter de goûter à ces mollusques durant les mois sans r (mai, juin, juillet et août), les meilleurs films se consomment, eux aussi, au cours des autres mois de l'année, et particulièrement en octobre et novembre. C'est ainsi qu'à Genève furent lancées des œuvres de valeur, telles « La Reine Christine », qui tint l'affiche (Capitole et Grand-Cinéma) près de deux mois ; puis aussi « Les Misérables » (Rialto et Molard). Ajoutons ces autres films réussis que sont « Jeunesse », « Minuit place Pigalle » (au Rex, plusieurs semaines), « Je suis une espionne », « Le scandale » (Alhambra), « Paupraka », « La maison dans la dune » (Rialto), sans oublier le film comique « Les bleus de la marine » (trois semaines au Caméo) et « Les nuits de St-Pétersbourg », intéressant — surtout au point de vue technique — puisque tourné en U. R. S. S.

Notre pays vient de prêter son cadre magnifique, montagnes et lacs, au « Voyage imprévu », d'après un roman de Tristan Bernard. Non publie touristique pour notre pays, n'est-ce pas M. Gehri ?

— Une hirondelle ne fait pas le printemps. Mais il y a de l'espoir, si l'on en croit notre excellent confrère de Reuisse, qui signale dans son « Hebdo-Film » que « quelques Maisons essayent de remonter le dangereux courant et payent comptant leurs commandes » (publicitaire). Puissons ces Maisons avoir beaucoup d'émules !

— Les extérieurs du film « Le scandale » ont été tournés à Grasse, dans la ville de M. François de Croisset, et dans les bâtiments et jardins de la grande usine de parfum Molinar, devenue pour la circonstance l'usine de M. Férouli, alias Henri Rollan.

## Cinématographe

Grande salle de cinématographe, située au centre de la ville de Lausanne, à louer pour le 25 septembre 1935.

S'adresser Etude du notaire Marius Blanc, rue Madeleine, 10. Tél. 29.283.

## Exploitants !

Voulez-vous gagner quelques billets...

N'hésitez pas :

PROGRAMMEZ

## Le Billet de Mille

Le film aux 50 vedettes



COMPTOIR CINÉMATOGRAPHIQUE, GENÈVE

## Noël-Noël et Fernandel

dans le film qui fait rire tout Paris

# Ademai aviateur

Un des meilleurs films comiques qu'on ait jamais réussi.

LOCATION :

BOURQUIN - FILMS, rue Voltaire, 24, GENÈVE

## Soirée-Banquet du Personnel du Spectacle de Lausanne

Le samedi 15 décembre prochain, au Restaurant Lausannois, le Groupe du Personnel du Spectacle de Lausanne et environs se réunira en une joyeuse agape, à 23 h, pour passer ensemble quelques heures de divertissement.

Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'au Restaurant Lausannois la cuisine y est impeccable et nul doute que le menu choisi par la dernière assemblée du Groupe donnera satisfaction aux plus difficiles !

Après le banquet aura lieu une partie récréative avec un programme qui promet ! Personne ne regrettera sa soirée.

Nous rappelons que peuvent participer à cette Soirée-Banquet toutes les personnes se rattachant au Monde du Spectacle. Les dames seront certainement les bienvenues parmi nous ! Il suffit de bien vouloir s'inscrire auprès des personnes qui, dans chaque Cinéma de notre ville, possèdent des listes d'inscriptions.

Cette gentille rencontre contribuera certainement à resserrer les liens qui unissent, en général, les professionnels du Cinéma et du Spectacle.

Nous souhaitons pleine réussite à cette gentille agape qui, espérons-le, sera encourageante pour les initiateurs, qui feront l'effort nécessaire pour contenter les participants !

## Employés et repos hebdomadaire

*Sous ce titre, l'on nous communique la lettre suivante, avec prière de la reproduire à l'intention de nos lecteurs :*

Lausanne, le 20 novembre 1934.

A l'Association Cinématographique

de la Suisse romande,

Monsieur le Président et Messieurs,

Au nom du Groupe du Spectacle de Lausanne et environs, nous avons l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Dans le courant de juin dernier, le personnel des entreprises cinématographiques de Lausanne a senti la nécessité d'un contact plus étroit entre les employés intéressés. A la fin de ce même mois, une assemblée constitutive a été tenue et une Section des Employés du Spectacle fut créée.

A cette occasion, il fut décidé que cette Section se rattacherait à la Fédération suisse des Ouvriers du Commerce, des Transports et de l'Administration (F. C. T. A.) qui compte, au nombre de ses 24.000 membres, les employés du cinéma des grandes villes de Suisse : Zurich, Bâle, Berne, Genève, St-Gall, etc.

Nous avons l'espérance qu'un esprit de franche collaboration animera les relations courtoises qui doivent exister entre votre Association et notre Groupement, dans l'intérêt commun de tous ceux qui dépendent de l'industrie du spectacle.

Ces derniers jours, nous sommes sollicités et

consultés sur la dérogation demandée par les organisations cinématographiques suisses à l'art. 7, al. 3, de la Loi fédérale sur le repos hebdomadaire.

Nous pouvons nous rallier sans réserve à la proposition formulée et disant : « Durant l'année, seuls dix jours de repos sont à coïncider avec des dimanches ou des autres fériés officiels ». Cette proposition est une sensible amélioration sur l'état de chose actuel et de nature à nous donner toute satisfaction. Nous espérons qu'une solution satisfaisante interviendra et qu'une application prochaine assurera au personnel des entreprises cinématographiques les avantages apportés par la nouvelle loi fédérale.

Tout en vous rétirant notre volonté de collaborer utilement au développement des entreprises qui occupent nos membres, nous vous assurons, Monsieur le Président et Messieurs, de notre considération distinguée.

*Au nom du Groupe du Spectacle F. C. T. A.*

*de Lausanne et environs :*

*Le Secrétariat F. C. T. A. de Lausanne :*

*M. MONNIER. B. BRINGOLF.*

## Trente vedettes dans un film

Il s'agit d'une production exceptionnelle : *Le billet de mille*.

Voici un film dont chaque rôle sera tenu par un acteur ayant une cote commerciale sur tous les marchés d'Europe, voire même du monde. Le scénario, spécialement écrit par Yves Mirande, permettra à une trentaine de grandes vedettes de paraître dans des types de personnages conçus pour elles. Mais qu'en se méprenne pas. Il n'est pas question d'un simple défilé de ces artistes célèbres dans le seul but d'autoriser une publicité élouissant. Chacun de ces artistes réputés tiendra effectivement un rôle important. Une simple énumération nous dispense de commentaires à ce sujet : Gaby Morlay, Françoise Rosay, René St-Cyr, Alice Tissot, etc., Georges Milton, Constant Rémy, Armand Bernard, Duval-Vès, Claude Dauphin, etc.

Jamais, même à Hollywood, qui nous a accoutumé aux grandes audaces, on n'était parvenu à réunir dans un même film les plus célèbres artistes d'un pays. Quand les Etats-Unis ont tenté le record de grouper jusqu'à dix artistes mondialement connus, ils se sont borné aux dix principaux vedettes de la firme qui prenait l'initiative du film. Mais il n'est pas question de firme pour *Le billet de mille*. Et cette initiative sans précédent est rendue possible du fait que ce film est réalisé sous le patronage de l'Association professionnelle française de la Presse cinématographique, au profit de sa caisse de secours. Pour cette raison, toutes les vedettes présentes ont tenté à collaborer à cette œuvre de solidarité. Rien qu'un d'entre elles suffirait à assurer la réussite commerciale d'un film et elles sont une trentaine à se croyer sur la même affiche. Il s'agit d'un cas incontestablement unique dans les annales de la cinématographie.

## A VENDRE

## un appareil cinématographique de prise de vues

avec 3 châssis (120 m.) et 3 objectifs (différents foyers), en état de neuf.

Un petit appareil de prise de vues pour amateur, automatique 15 m.

Offres sous chiffre 129, à l'Administration du

Schweizer Film Suisse, Terreaux 27, Lausanne.

Deux grands films



Deux succès assurés



*Annabella et Charles Boyer dans*

## Caravane

*Une mise en scène grandiose d'Erik Charell. Une musique élancée.*



*Noël-Noël et Raymond Cordy dans*

## Mam'zelle Spahi

*Opérette militaire de la plus grande fantaisie.*

Rue de la Croix-d'Or 12

GENÈVE



Rue de la Croix-d'Or 12  
GENÈVE

## Le plus grand film de l'année

# ANGÈLE

*la nouvelle œuvre de Marcel Pagnol*

accueillie avec enthousiasme par la presse française unanime !



DISTRIBUTEURS DE FILMS S.A.



10, Rue de la Confédération, 10, GENÈVE